



**SEANCE DU 03 JUILLET 2015**

L'an deux mil quinze et le trois juillet à 20 h 45

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick PELISSIER, Maire

**Présents :** Mmes Lauriane LAUGIER, Maryse MARIONON, Françoise PELISSIER, MM LASSAIGNE Christian, Patrick PELISSIER (a procuration de F. GESEGNET), Raymond SIBILLE, Cédric BOYER à partir de 21h45

**Absents :** MM Eric CHABRILLAT (excusé), Frédéric GESEGNET (excusé - a donné procuration à P. PELISSIER), Olivier LEVET, Cédric BOYER jusqu'à 21h45

**Secrétaire de séance :** Françoise PELISSIER

**Nombre de conseillers :**

en exercice : 11

présents ..... 7 jusqu'à 21h45  
8 à partir de 21h45

votants ..... 8 jusqu'à 21h45  
9 à partir de 21h45  
(dont 1 procuration)

**Date de la convocation :**  
26/06/2015

◆ Le Maire propose d'adopter le compte-rendu de la séance du 10/04/2015.  
Accord du conseil municipal pour approuver le compte-rendu de séance.

(8 votants : 8 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



**OBJET : REPARTITION DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)**

Le Maire rappelle qu'un Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a été créé par l'Etat en 2012.

Il indique qu'il convient de se prononcer sur la répartition du FPIC.

Il rappelle que, sur le territoire, depuis 2012, la répartition dite « dérogatoire libre » a été adoptée de sorte à ce que ce soit Ardes Communauté qui soit l'unique contributeur et bénéficiaire du FPIC. Il ajoute que le conseil communautaire d'Ardes Communauté a validé cette même répartition pour l'année 2015.

En cohérence avec la décision communautaire, il propose donc au conseil municipal de valider la répartition dérogatoire libre pour le FPIC 2015 comme suit :

Montant prélevé de droit commun	1 601 €
Montant prélevé définitif	0 e
Montant reversé de droit commun	2 871 €
Montant reversé définitif	0 €
Solde de droit commun	1 270 €
Solde définitif	0 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider la répartition dérogatoire libre du FPIC telle que ci-dessus présenter ;
- de mandater le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de cette décision.

(8 votants : 8 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



**OBJET : CESSION DES ANCIENS UNIFORMES DES POMPIERS DE LA COMMUNE D'APCHAT AU CENTRE DE SECOURS D'ARDES**

Le Maire rappelle que les anciens uniformes des pompiers d'Apchat sont entreposés à la caserne des pompiers d'Ardes.

Afin que le centre de secours d'Ardes puisse en disposer librement, il convient de décider de lui faire don de ces uniformes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de faire don des anciens uniformes de pompiers au Centre de Secours d'Ardes afin qu'il puisse en disposer librement.

(8 votants : 8 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

## **OBJET : Devis stores de la mairie, rideaux de la salle polyvalente, peinture fenêtres et portail mairie, peinture volets logements de l'ancienne cure d'Apchat**

### ➤ Stores pour la mairie :

Après étude des devis de Deco Tech et La Boutique du Menuisier, le conseil décide de retenir l'entreprise Deco Tech. Le choix entre stores vénitiens ou stores enrouleurs ainsi que la couleur est laissé libre à la secrétaire.

(8 votants : 8 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

## **~~~~ Arrivée de Cédric BOYER à 21 h 45 ~~~~**

### ➤ Rideaux pour la salle polyvalente :

Après étude des devis de Deco Tech et La Boutique du Menuisier, le conseil décide de retenir l'entreprise Deco Tech avec des rideaux tissu de couleur gris anthracite. Ils devront être posés le plus bas possible afin de pouvoir faire le « noir » dans la salle.

(9 votants : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

### ➤ Peinture des menuiseries extérieures de la mairie :

Demander un devis à Michel BOURDIOL pour renforcer la rigidité du portail avant de faire la peinture. Après étude des devis de Deco Lembron et Thomas Rénov'Habitat, le conseil décide de retenir Thomas Rénov'Habitat pour la réalisation des travaux en octobre 2015.

(9 votants : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

### ➤ Peinture des volets des logements de l'ancienne Cure d'Apchat :

Devis reçu de Thomas Rénov'Habitat. Le devis a été fait en fonction de la demande de la mairie, à savoir mise en peinture côté sud et est, et lasure côté nord (volets + véranda).

Après discussion, demander à M. Thomas de refaire un devis pour tout faire en peinture.

Il serait souhaitable de la part d'une partie du conseil que tous les bâtiments communaux soient peints de la même couleur (plutôt peinture)... se renseigner auprès de l'architecte des bâtiments de France pour la couleur « bleu Provence ».



## **OBJET : CREATION D'UN COLUMBARIUM DANS LE CIMETIERE COMMUNAL**

Le conseil municipal souhaite que soit réalisé un site cinéraire dans le cimetière d'APCHAT avec des cases pour urnes funéraires et un espace pour la dispersion des cendres.

Pour cela, la société GRANIMOND est intervenue sur place afin de faire des devis (pack 6 familles et pack 10 familles).

Après avoir étudié les devis, le conseil municipal décide à l'unanimité de confier les travaux à la société GRANIMOND pour l'implantation du pack columbarium « MAPA » droit 10 familles, comprenant 2 columbariums Voile 5 familles 2 urnes par case, 1 Stèle, 1 Puisard, 1 Banc, 3 plaques 7x28 cm, 3 plaques PMMA 4x9,3, en Granit Gis d'Orient, avec les portes de couleur grise, pour un montant total de 4 521 €HT rendu posé.

(9 votants : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



## **OBJET : AUTORISATION POUR LE RECRUTEMENT D'UN AGENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT AIDÉ (CONTRAT UNIQUE D'INSERTION CUI CAE)**

Le Maire rappelle que le contrat aidé de M. Roger SICARD est arrivé à son terme le 30/05/2015.

Il rappelle les besoins de la collectivité pour l'entretien des espaces verts, de la voirie et des immeubles communaux.

Vu que M. Roger SICARD arrive bientôt à l'âge de la retraite, le Maire a demandé à Mme la Sous-Préfète une dérogation pour pouvoir employer à nouveau M. SICARD jusqu'à sa mise à la retraite. Mme la Sous-Préfète à accepter.

**Le maire propose donc le recrutement d'un agent des services techniques en CUI CAE à temps non complet (20 h par semaine) pour 1 an minimum éventuellement renouvelable dans la limite de 24 mois, à compter du 20 juillet 2015.**

Il rappelle que c'est un contrat de droit privé à durée déterminée de 6 mois renouvelable dans la limite de 24 mois suivant la situation de l'agent.

Pour les personnes de plus de 50 ans, l'aide de l'Etat est fixée à 70 % du SMIC sur la base de 20 heures hebdomadaires; Il y a une exonération de cotisations sociales dans certaines limites.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la proposition du maire et l'autorise à recruter une personne de plus de 50 ans en CUI-CAE et à signer la convention avec l'Etat, le contrat de travail et tous documents nécessaire à l'embauche.**

(9 votants : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



## QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ Invitation au Festival de cinéma Un Pays Un Film pour la soirée d'ouverture le jeudi 23 juillet 2015.
- ⇒ Suite aux coupures d'eau, il serait souhaitable que le Syndicat des Eaux de Brioude informe la mairie quand il y a des travaux qui entraînent des coupures afin de prévenir les habitants.
- ⇒ Information de VetAgro Sup pour analyses des sols afin de réaliser une cartographie : mettre l'info dans le prochain bulletin municipal.
- ⇒ Réunion en mairie le 10 juillet 2015 à 14h pour le PAB de Perpezat avec le syndicat des eaux et le maître d'œuvre.
- ⇒ Passage de la commission accessibilité à la salle polyvalente le 30 juillet 2015.
- ⇒ Invitation pour le pot de l'association Zumba Ardes le vendredi 11 juillet 2015 à 20h.
- ⇒ Demande du SIEG pour extension du réseau pour le projet de permis de construire de M. et Mme Christian Bafoil. Demander plus de renseignements à M. Bernard VEYSSIERE, président du SIEG, sur les 3 solutions qui nous sont proposés.
- ⇒ Le rouleau palpeur de la débroussailleuse ne marche plus. Faire une déclaration à l'assurance avant de le faire réparer.  
Voir Michel ALBORCH pour lui expliquer le travail.
- ⇒ Lauriane LAUGIER a contacté la SMACL pour la révision des taux d'intérêt des 2 emprunts. Il n'est pas possible de les baisser.  
Refaire un point sur les contrats d'assurance en cours.
- ⇒ Faire le point sur le nombre de point lumineux (éclairage public) car ERDF va vérifier le nombre réel. Il est donc souhaitable de le faire avant et de régulariser si besoin.
- ⇒ Voir avec Gilbert MOMPLOT pour la fin des travaux : fossés, ...

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant à prendre la parole, Monsieur le Maire a clôturé la séance à minuit.

Le Maire,  
Patrick PELISSIER

Le Secrétaire de Séance,  
Françoise PELISSIER

Les Conseillers,



Christian BAFOIL	Cédric BOYER	Christian LASSAIGNE
Lauriane LAUGIER	Maryse MARIONON	Raymond SIBILLE